

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU VENDREDI 28 JANVIER 2022

---

L'an deux mille vingt-deux le 28 du mois de JANVIER à dix-neuf heures trente minutes le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 janvier 2022 s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Conchy Les Pots, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Christine PINSSON, Maire.

**Étaient Présents :** MM. & Mmes PINSSON Marie-Christine, HUCHER Vincent, GRELIN Jean, BEVALOT Benjamin, FOULLOY Martine, FRAYON Jennifer, CLEUET Philippe, BRUYEN Philippe, BIZET Francis, ROUSSET Lucien, L'EQUILBECQ Sébastien.

**Absents excusés ayant remis un pouvoir :** Mme FRANCOIS Emilie, M. PLUCHARD Frédéric (pouvoir à Marie-Christine PINSSON,) M. BRIATTE Thomas et LELONG David.

- Madame le Maire, après avoir remercié les membres présents, a procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.
- Conformément à l'article L .2121-15 du C.G.C.T. Madame FRAYON Jennifer est nommée secrétaire de séance.

- **Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Le compte-rendu de la séance du 29 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres.

#### DÉLIBÉRATION N° 01. 2022. DEVIS POUR RENOVATION DES DEUX LOGEMENTS AU DESSUS DE LA MAIRIE. PROGRAMMATION DES TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2022 AU TITRE DE LA SOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL. (DSIL)

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante au titre de la programmation 2022, des travaux de remise aux normes des logements de la Mairie : Menuiseries, Isolation, Électricité, Plomberie.

Elle présente un devis de la société BLM de Dives dont le montant total TTC s'élève à la somme de 138 236.22 €.HT

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Approuve les travaux de remise aux normes
- ✓ Sollicite l'aide financière de l'État au titre de la DSIL au taux maximum.
- ✓ Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

#### DÉLIBÉRATION N° 02.2022. DEVIS POUR LE CHANGEMENT DE LA BÂCHE A LA RESERVE INCENDIE.

Faisant suite aux recommandations du SDIS 60, la commune doit se mettre en conformité pour assurer la défense incendie. Les bâches étant défectueuses cela pose souci dans la mesure où elle ne serait pas opérationnelle en cas d'incendie.

A cet effet, Madame le Maire présente les devis de la société PBE et DUBERSEUIL. Le montant total des deux devis s'élève à la somme de 13 660€ HT

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ Accepte les devis de la société PBE et DUBERSEUIL
- ✓ Sollicite une subvention auprès de la DETR au taux maximum
- ✓ Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2022

## POINT SUR LES PROBLEMES DE CHAUDIERE BIOMASSE

Depuis la mise en service de la chaudière biomasse, des problèmes récurrents de panne sont à l'origine de fumée noire avec des dépôts de particules qui se répandent sur les habitations voisines. Suite à l'intervention du technicien le 26 janvier dernier, il a prélevé un échantillon de miscanthus pour analyser la qualité du produit. Un second courrier recommandé sera transmis au siège social afin de trouver un terrain d'entente à propos de ces dysfonctionnements.

## DEVIS POUR ACHAT DE MOBILIER

Madame la Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux devis pour l'acquisition de mobilier pour la mairie. Après discussion, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à faire les démarches.

## DÉLIBÉRATION N° 03.2022. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU VOYAGE SCOLAIRE DE LA CLASSE DE CM2

Madame la Maire donne lecture au conseil municipal, du courrier envoyé par Monsieur le Directeur de l'école de Conchy, sollicitant une aide financière de la commune, pour les élèves scolarisés en classe de CM2 qui vont participer à un voyage en classe de mer au Mont Saint Michel au printemps 2022.

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité d'une équité entre les élèves et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE de financer** une partie du voyage scolaire des élèves de CM2 à hauteur de **765€**.
- **AUTORISE** Madame la Maire à engager la dépense correspondante et à verser la somme sur le compte de la caisse des écoles.

## Questions diverses :

1. Dans le cadre d'une vente immobilière, le notaire en charge du dossier exige le certificat de conformité de raccordement à l'assainissement collectif. Les travaux étant achevés depuis 2012, il est donc nécessaire de réactualiser les certificats. Le Conseil autorise Madame le Maire à signer une nouvelle convention pour effectuer ces contrôles obligatoires.
2. La Caravane des Jeux mise en place par la Communauté de Communes s'installera dans le village le 10 août 2022 (structures gonflables, baby-foot, ping-pong, badminton, speedminton, sport nouvelle buts gonflables, basketball, course d'orientation, parcours d'athlétisme, handball sur herbe, arts du cirque, minigolf, pétanque, hockey sur gazon, flag rugby, tir à l'arc). En espérant un grand nombre de participants à ces activités de pleine aire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

